

# Réponses en bleu de Vandoeuvre (liste S. Hablot)

questionnaire par Elections municipales de mars 2014

## Questionnaire aux candidats

sur le thème : Urbanisme, Déplacements, Prévention des Déchets

**proposé par Eden, membre de la Fub et de Flore 54**

*Pour une ville apaisée, une cité humaine*

### 1. Nouveau partage de l'espace public

1. Etes-vous d'accord sur le principe d'accorder moins de place aux véhicules motorisés individuels tels la voiture au bénéfice des autres modes : marche, vélos, transports en commun ? **Oui**

2. Si oui, quels sont les axes de votre programme d'actions ?

Dans les quartiers d'habitations, multiplication des zones 30 (fait sur 6 secteurs à Vandoeuvre) avec double sens cyclable, nouvelles liaisons piétonnes de parc en parc (Charmois – Pouille et dans le futur vers le parc infiltré Biancamaria), itinéraires cyclables (Jeanne d'Arc, Opalinsla, 8 Ra, autour du parc Pouille...). Développement d'un réseau d'itinéraires cyclables pour relier Vandoeuvre aux autres villes. Développement du partage de l'auto (auto tipi). Sortir les transports en commun de leur misère.

3. Si oui, quels objectifs chiffrés envisagez-vous en volume ou pourcentages pour:

- la réduction du trafic automobile en ville ? **Promettre que l'on va réduire la part de l'auto tient de la promesse électorale vue l'état actuel des transports en commun. Il faut développer les transports en commun significativement (création d'un site propre tout le long du bd de l'Europe, renforcement du tram) et surtout séduire les utilisateurs ( augmenter les cadences, améliorer la conduite des chauffeurs, installer des abris avec des sièges à tout les arrêts). Une piste est aussi de réduire la tarification des transports en commun mais cela n'est pas suffisant si les lignes fonctionnent mal. Rendre les transports gratuits pour l'usager nécessite au préalable d'améliorer le réseau et le service.**

- la diminution du nombre de places de parking en ville ?

**Si l'automobiliste se gare sans difficulté en centre-ville, il y a peu de chance de le convaincre de laisser sa voiture chez lui. Il est toutefois indispensable de permettre le stationnement en nombre suffisant des résidents, la voiture individuelle restant dans nombre de cas utile voire indispensable.**

- la création de places de parking en périphérie, notamment en parking relais des lignes de transport en commun ?

**Création halte gare avec parking relais à Roberval.**

### 2. La marche

1. A l'instar d'autres grandes villes françaises qui se sont engagées dans un plan piéton à 10 ans, quelles sont les mesures que vous envisagez pour favoriser et faciliter les déplacements à pied et pour les personnes à mobilité réduite ?

**Développer les liaisons entre parcs, élargir les trottoirs (exemple de rue de Crévic, de l'avenue Jeanne d'Arc). Nous engageons une enveloppe spécifique pour l'amélioration et la rénovation des trottoirs chaque année. Pour les PMR, il faut lister toutes les difficultés et créer des itinéraires accessibles vers les services et magasins. Apport des signalétiques spécifiques pour déficients visuels et auditifs par ex.**

2. Si vous êtes élu et membre de la majorité, êtes-vous prêts à vous engager pour lutter contre le stationnement sur trottoir (aménagement, verbalisation des contrevenants) ?

Nous avons posé des centaines de potelets pour interdire les voitures sur les trottoirs. On ne peut pas le faire partout (cas du village) faute de disposer d'assez de places de parkings pour les riverains.

3. Quel objectif chiffré en volume ou pourcentage prendrez-vous pour l'augmentation des espaces piétonniers (en surface) et axes de déplacement (en mètres linéaires) ?

On a racheté un nouveau parc (Tonneau). Les chemins des coteaux seront réaménagés comme à Laxou et un garde champêtre embauché. On élargit les trottoirs, et rétrécit les voiries dans les quartiers d'habitation. Difficile de donner un chiffre sauf qu'il s'agit d'une politique systématique propre à la ville.

### 3. Réseau cyclable

1. Êtes-vous prêt à développer une politique cyclable cohérente se traduisant par un plan d'aménagement pluriannuel permettant un réseau cyclable sécurisé et continu ?

Oui mais cela ne peut pas se faire sans la CUGN. Tant que cet organisme confond vélo loisir avec vélo travail, on ne progressera pas significativement.

2. Envisagez-vous une généralisation des tourne-à-droite autorisés aux feux pour les vélos sur l'ensemble de l'agglomération ?

Oui sans hésiter.

3. Quelle sera votre politique de stationnement des vélos ?

Nous avons fait poser 250 nouveaux arceaux à Vandoeuvre. Pour le moment c'est beaucoup.

4. Luttez-vous fermement contre le stationnement et la circulation des véhicules motorisés sur les pistes et sur les bandes cyclables ?

A Vandoeuvre, ce n'est pas fréquent vu la rareté des vraies pistes ! Notre problème ce sont les motos dans le parc Pouille, d'où l'installation de barrières anti motos.

5. Nommerez-vous un Monsieur ou une Madame vélo en charge de la coordination des services communautaires et municipaux concernés ?

Oui si nous sommes à la CUGN avec un élu EELV en charge du suivi de ce service.

6. Quels services de location vélo et pour quel montant annuel vous engagez-vous ?

La location vélo aux étudiants marche très bien. Par contre le vélostan coûte une fortune (4000 € par vélo et par an). A repenser. La CUGN n'a installé qu'un seul site de vélostan ce qui est tout à fait insuffisant compte tenu de l'étendue de la ville.

7. Les études nationales et internationales montrent une forte corrélation entre la pratique des cyclistes et les mètres-linéaires d'aménagements cyclables ainsi qu'avec le budget par habitant consacré aux aménagements cyclables à partir de 10€ par habitant, un optimum se situant à 15€. Si vous êtes élu et membre de la majorité communautaire, sur quel budget annuel consacré aux aménagements cyclables en euros par habitant vous engagez-vous ?

Le budget actuel pour la création de nouveaux itinéraires est de 1 million d'€ pour la création de pistes loisirs. On doublera cette somme pour du vélo urbain travail.

### 4. Transport en commun

1. Dans le cadre du PDU, quel est votre programme concernant votre commune et votre agglomération (lignes, fréquence, amplitude horaire, confort, sites propres, priorité aux feux...)?

Création de haltes gares nouvelles sur la ligne de Ludres. Site propre sur Europe avec forte fréquence. Renforcement du tram. Création d'une ligne périphérique. Création de navette des zones de travail (CHU par exemple) vers les villes non desservies. Extension du TAD sur toute la ville de Vandoeuvre.

2. Avec quelles mesures pour renforcer l'intermodalité ?

Carte simply city pour tous types de déplacements. Capter une partie du flot des 40000 véhicules entrant chaque jours par le carrefour de la foire exposition en proposant un parking relais situé au bord de l'autoroute ( Roberval) à côté d'une halte gare ( vers le centre de Nancy) et des lignes de bus ( vers le vélodrome et l'Est de l'agglomération ).

3. Avez-vous l'intention de favoriser la formule Tram-train avec une tarification unifiée et si oui, à quelle échéance ?

C'est déjà fait pour vers Metz – Luxembourg.

## 5. Urbanisme

1. Suite à l'adoption du SCOT Sud 54, quel type de programmation urbaine envisagez-vous et allez-vous réformer le PLU?

Prudence, prudence. Le SCOT est une bonne idée sauf que c'est une entente entre « amis ». Il fixe par exemple un taux de construction inutilement haut (1200 logements sur l'agglomération alors que 800 sont nécessaires avec une population fixe). Il supprime plus de 10 ha boisés entre Richardmémil et Ludres. Sous prétexte d'écologie, il densifie l'agglomération alors que la population ne bouge pas voir baisse. Densifier Art sur Meurthe peut être, à Vandoeuvre est ce nécessaire de fabriquer de nouveaux Vand'Est ? Il vaut mieux rénover l'ancien et construire ce qu'il faut, pas plus. Pour le PLU, il faut préserver les cœurs d'îlots, limiter l'urbanisation sur Brabois, préserver les quartiers et leur esprit.

2. Quelle évolution programmez-vous pour votre ville et pour l'agglomération en termes de nombre d'emplacements et surface des jardins en ville, vergers, espaces naturels, parcs et squares ?

Nous avons racheté un parc (Tonneau), créer un nouveau (Prouvé à Bianca Maria) qui sera à terme prolongé dans le quartier Faron. La priorité sera les coteaux et les vergers avec la préservation de la biodiversité et de faire appliquer la charte de l'arbre de Vandoeuvre.

## 6. Prévention et traitement des déchets

1. L'article 46 de la loi Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 dispose dans son article 46 que la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) et la TEOM devront intégrer, dans un délai de 5 ans (soit août 2014), une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et/ou volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets. Quelles modalités de révision de la délégation de service public de Véolia et modifications du PLU envisagez-vous pour mettre en œuvre cette taxe incitative? L'échéance d'août 2014 vous semble-t-elle tenable pour l'agglomération nancéenne ?

Les ordures baissent sur l'agglomération. La priorité n'est pas de « punir » les habitants mais de les aider à faire plus de récupération et de tri surtout dans l'habitat vertical. Une taxe supplémentaire ne peut être envisagée actuellement, la priorité est d'amener les bailleurs et copropriétés à permettre la généralisation du tri de façon pratique pour leurs habitants. La réduction du volume des déchets est déjà un problème industriel

(sur-emballages non recyclables en particulier) avec une efficacité plus grande qu'en "taxant" les particuliers.

2. Quel programme d'incitation au développement du tri sélectif mettez-vous en œuvre ?

On a doublé le nombre de bacs verre et papiers sur la ville et installé des bacs à textile. On équipe systématiquement la ZUP avec des mollocks. On demande fortement à la CUGN d'installer gratuitement des mollocks dans toutes les copropriétés.

3. Quelle offre de compostage individuel et collectif encouragerez-vous ?

Cette action est du ressort de la CUGN. On trouve 2 lieux de compostage collectif sur la ville. Par contre, le compostage individuel fonctionne bien en zone pavillonnaire.

#### 7. **Démocratie participative :**

Dans quelles conditions envisagez-vous la participation des associations en amont des projets et pour l'évaluation de leurs impacts ?

La ville de Vandoeuvre a créé un conseil des associations qui rassemble une centaine d'associations et travaille en ateliers. Celui de la fête des associations est un bel exemple de co-construction associations – mairie. Nous poursuivrons cette action afin d'aider les associations à mieux se connaître, travailler ensemble, mutualiser leurs moyens. Un atelier consacré à l'environnement et au cadre de vie peut être constitué à la demande des associations.